



**Pôle Animation, Jeunesse,  
Sports et Vie Associative**

## **COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE**

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 14 février 2019 A 16H30**

**Salle de réunion 211- 144, route de Thionville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Convention de mandat avec la SAREMM concernant la réalisation d'un terrain de football à la Grange-aux-Bois : Mission d'exécution.
2. Création d'un Conseil Messin des Jeunes.
3. Aide au Premier Départ en Centre de Vacances.

- 
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Adjoint au Maire
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission du service Jeunesse
- Monsieur Dominique ABEL, Chef de service Equipements sportifs
- Madame Jérôme VILLEGGER, Stagiaire

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s** :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale

La séance s'ouvre à 16h30 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> point : Convention de mandat avec la SAREMM concernant la réalisation d'un terrain de football à la Grange-aux-Bois : Mission d'exécution.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2018, la Ville de Metz a confié à la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM), un mandat d'étude pour la réalisation des études concernant la création d'un terrain de football synthétique sur le quartier de la Grange-aux-Bois. L'étude de faisabilité a permis de confirmer le choix d'implantation de ce nouvel équipement sur une parcelle située dans l'emprise du Centre Foire et Congrès de Metz et d'en estimer le coût prévisionnel à 1 657 054 € HT.

Il convient aujourd'hui de lancer les procédures administratives (consultation des entreprises, permis de construire, attribution des marchés, suivi des travaux....) permettant la réalisation du terrain éclairé ainsi que les structures associées (bâtiment vestiaires et club house). Pour ce faire, la Ville de Metz, dans la continuité de la précédente convention, souhaite confier à la SAREMM, dont elle est actionnaire, une mission d'exécution.

La convention de mandat, dont le projet est joint en annexe, détermine les modalités de cette mission qui représente un coût forfaitaire ferme et définitif de 74 880 € TTC.

A l'expiration de la mission d'études, un décompte des dépenses sera établi contractuellement. L'excédent éventuel sera réaffecté au paiement des tiers sur la mission d'exécution.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Jacques TRON*

**2<sup>ème</sup> point : Création d'un Conseil Messin des Jeunes.**

La Ville de Metz développe depuis 10 ans, en matière de Jeunesse, un programme d'actions visant à encourager, soutenir et accompagner l'initiative et l'engagement des jeunes sur son territoire, comptant près de 30 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans. La Municipalité a par ailleurs fait de la démocratie participative un axe fort de son intervention. Pourtant, comme sur l'ensemble du territoire national, il existe une défiance des jeunes publics à l'égard des instances participatives traditionnelles. A Metz notamment, si le Conseil Municipal des Enfants permet d'éduquer à la citoyenneté, les jeunes adultes sont très peu représentés dans les Comités de Quartier par exemple. Ce constat ne peut masquer le désir d'engagement très largement exprimé par ceux-ci, et constaté à l'échelle locale à travers le succès des dispositifs d'accompagnement de projets de jeunes ou de volontariat, comme le service civique. Une étude de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire montre en outre que cette tendance s'avère plus prégnante en Moselle que dans le reste du pays. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'imaginer, à Metz, une nouvelle forme de participation répondant à ce désir d'engagement des jeunes publics. Elle répondra au double objectif de reconstruire le lien de confiance entre les publics visés et les institutions, et de renforcer la légitimité du processus démocratique local, conformément à l'exigence d'intelligence collective et d'innovation sociale prévalant à l'action Municipale.

Un Conseil Messin des Jeunes (CMJ) est un élément constitutif d'une politique Jeunesse car il favorise l'émancipation des jeunes, encourage leur engagement et leur esprit critique et d'initiative. Il favorise de plus le renouvellement générationnel en matière de participation, ainsi que l'émergence de nouvelles initiatives en phase avec l'évolution des besoins et pratiques sociales, économiques et culturelles. Il est donc proposé d'installer un CMJ afin de répondre aux constats évoqués. Dans un

souci d'attractivité, les modalités de fonctionnement de celui-ci devront créer les conditions sociales et culturelles encourageant la pleine participation des jeunes dans la vie locale.

Plus précisément, il s'agit de construire une instance de participation par, pour et avec les jeunes de 16 à 25 ans leur permettant de prendre part aux débats portant sur des sujets structurants du territoire et concernant l'ensemble des messin.ne.s. L'objectif pour la Ville de Metz est d'une part de faire émerger, de recueillir et de prendre en compte la parole des jeunes, d'autre part d'établir un processus de concertation entre le CMJ et les élu.e.s sur des questions préalablement définies (des sujets de réflexion proposés par les élu.e.s et d'autres choisis par les jeunes). Le processus démocratique local sera ainsi enrichi d'une nouvelle expertise, gagnant en diversité des points de vue. L'ensemble de cette démarche vise aussi à renforcer la dynamique des Comités de Quartier dans la mesure où la pérennisation de l'engagement et de la participation des jeunes demeure l'un des enjeux majeurs. C'est également en ce sens que le lien sera fait avec les associations d'éducation populaire partenaires de la Ville.

La dimension innovante de cette instance repose sur la pleine participation des publics visés dès sa construction. Ainsi, quinze jeunes volontaires accompagné.e.s par le service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante (JEPVE), travaillent à l'établissement des règles de fonctionnement du CMJ depuis le mois d'octobre 2018. Cette équipe de préfiguration propose au Conseil Municipal de valider les modalités de mise en oeuvre suivantes : une structure comprenant une formation plénière de 30 jeunes de 16 à 25 ans résidant à Metz, respectant la parité et la représentation par quartier. Ces derniers seront désignés par un tirage au sort, dans un souci d'égalité des chances, suite à un appel à participation qui sera ouvert entre le 1er mars et le 1er mai 2019, pour une installation officielle le 16 mai 2019. Leur mandat sera de deux ans, les jeunes auront la possibilité de candidater pour un deuxième mandat. Le CMJ se réunira en séances plénières, présidées par l'Adjoint.e au Maire en charge de la délégation jeunesse. Il formera, après avoir défini les grandes orientations, des groupes de travail élargis avec de jeunes volontaires vivant, étudiant ou travaillant à Metz afin de récolter la parole et les idées d'un maximum de jeunes act-eurs-rices du territoire. Chaque année, les membres du CMJ présenteront un rapport d'activité au Conseil Municipal faisant état de leurs travaux, leurs réflexions, idées et propositions. Se voulant vivant et dynamique, adaptatif et réactif, le fonctionnement du CMJ, après évaluation, pourra éventuellement être modifié. La Ville de Metz contribuera au bon fonctionnement du CMJ et veillera au respect de l'esprit qui anime sa mise en place. Elle assurera la coordination administrative et logistique, animera le lien entre l'instance et les élu.e.s, ainsi qu'entre l'instance et les services municipaux. Elle évaluera en outre le fonctionnement et le travail effectué. Elle proposera enfin aux participant.e.s des formations citoyennes portant sur le fonctionnement des collectivités et institutions, sur les processus démocratiques, mais également sur les outils de l'intelligence collective ou encore la gestion de projets participatifs. L'engagement au sein du CMJ et les compétences ainsi acquises devront en effet pouvoir être valorisées dans le parcours des jeunes, notamment auprès de potentiel.le.s employeurs.euses.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

### **3<sup>ème</sup> point : Aide au Premier Départ en Centre de Vacances.**

La Ville de Metz met en oeuvre tout au long de l'année des actions dans un but éducatif et d'apprentissage de la citoyenneté, tout en favorisant la mixité en permettant la rencontre de jeunes d'origines sociales et culturelles différentes. Elle a souhaité, en collaboration avec le CCAS, compléter l'offre éducative proposée aux enfants pendant l'été en décidant de s'associer, depuis 2012, au dispositif « Aide au Premier Départ en Centre de Vacances ». Cette opération, initiée par l'association Jeunesse au Plein Air (JPA), confédération laïque reconnue d'utilité publique et regroupant 23 associations organisatrices de centres de vacances, permet aux familles messines bénéficiaires de l'Aide aux Vacances VACAF de la CAF de recevoir une aide financière significative, pour aider leurs enfants à partir pour la première fois en centre de vacances. Ainsi, 91

jeunes messins, âgés de 4 à 17 ans, ont pu bénéficier de cette aide en 2018. Ces résultats ont conduit la Ville de Metz et le CCAS à renouveler leur soutien à cette opération aux côtés des autres partenaires du dispositif. Les aides accordées viennent en complément de la contribution de l'aide de la CAF dans le cadre des bons vacances; les montants varient en fonction des partenaires. Depuis 2014, les associations locales non confédérées ont pu intégrer le dispositif et offrir une diversité de séjours permettant aux familles de trouver des séjours adaptés à leurs besoins. 9 organisateurs ont ainsi proposé des séjours dans le cadre de ce dispositif en 2018. La participation financière du CCAS est fixée à 50 € pour les séjours inférieurs à 7 jours et à 200 € pour les autres, afin de favoriser les départs pour les séjours longs. Les séjours longs sont ainsi privilégiés par les familles, puisque les séjours de 15 jours représentent à eux seuls environ 48 % des départs, contre 28 % pour les séjours de moins de 8 jours. Un reste à charge minimum pour les familles est prévu sur l'ensemble des séjours proposés, sauf cas particuliers appréciés par les partenaires sociaux. Par ailleurs, toujours dans cette optique de favoriser les départs pour des séjours longs, une possibilité de second départ est proposée aux enfants étant déjà partis dans le cadre du dispositif, et ce, sans augmentation du budget de 20 000 € initialement prévu par le CCAS. En effet, ce second départ concerne exclusivement les enfants dont le coût du premier séjour présente un reliquat sur les 200 € prévus par enfant. Depuis 2016, l'accès à ces séjours aux enfants en situation de handicap est favorisé. Une fiche de liaison destinée aux familles concernées, est insérée dans le catalogue, afin que chaque enfant soit accueilli dans les meilleures conditions possibles en prenant en compte les particularités de sa situation. Dans le cadre d'une convention de partenariat, la Ville de Metz contribue à la bonne mise en œuvre du dispositif sur le territoire en ciblant les associations et le programme des séjours devant intégrer le catalogue de JPA qu'il prend à sa charge. Le CCAS apporte les financements correspondant au versement des aides individuelles aux familles dans la limite d'un budget prévisionnel de 20 000 €, JPA assure la promotion et la gestion de l'opération.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17h15.